

BUREAU CENTRAL FRANÇAIS

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2024



BUREAU
CENTRAL
FRANÇAIS

Clickable

SOMMAIRE

1. GOUVERNANCE

Le mot de la présidente	4
Le Conseil d'Administration	5
Intelligence artificielle	7
Risques et conformité	8

2. CHIFFRES CLÉS

2024 en chiffres	10
------------------------	----

3. ACTIVITÉ INTERNE

L'Entité de Gestion	12
L'Entité Support Technique	15
Le BCF Bureau gestionnaire	17
Le BCF Bureau émetteur	18

4. ASSURANCE FRONTIÈRE

21

5. ACTIVITÉ INTERNATIONALE

23

COB	24
-----------	----

IETL	28
------------	----

6. LIENS AVEC LE MARCHÉ FRANÇAIS

29

LEXIQUE	31
---------------	----

GOUVERNANCE

1

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Chers lecteurs,

L'année 2024 s'est révélée être une période charnière pour notre organisme, marquée par une intensification sans précédent de notre activité en gestion de sinistres internationaux. Les chiffres que nous partageons aujourd'hui témoignent d'une dynamique forte et d'une optimisation continue de nos processus opérationnels.

En seulement trois ans, nous avons observé une croissance significative du nombre d'affaires nouvelles, passant de 20 000 en 2022 à 29 000 en 2024. Cette augmentation de 45% démontre notre capacité à absorber et traiter efficacement un volume croissant de demandes dans un contexte de confiance accrue que nos homologues étrangers nous accordent.

Parallèlement, les efforts conjugués de nos équipes d'encadrement et de gestionnaires ont permis de transformer notre approche de la clôture des dossiers. En effet, nous sommes passés de 14 000 dossiers clôturés en 2022 à un impressionnant total de 36 000 en 2024. Cette performance est le fruit d'une stratégie méthodique, appuyée par l'implémentation réussie de batches de clôtures informatiques et de nouvelles consignes de gestion, qui ont porté leurs fruits sur une année pleine.

Conséquence directe de cette efficacité accrue,

le nombre de dossiers actifs a drastiquement diminué, passant de 35 000 en 2022 à 18 000 en 2024. Cette réduction de moitié est le reflet d'une gestion proactive et rigoureuse, qui nous permet aujourd'hui de nous concentrer sur des interventions plus stratégiques et sur un service client de qualité supérieure.

L'année 2024 a également été marquée par une activité intense avec un total de 137 000 flux entrants, ce qui constitue une augmentation de presque 30% par rapport aux chiffres de 2022. Cette augmentation témoigne de notre capacité à évoluer dans un contexte en constante mutation, tout en maintenant des standards élevés de performance.

Enfin, malgré cette activité soutenue, nous avons réussi à abaisser le nombre d'activités restantes à traiter à un niveau record de 5 000 au 31 décembre 2024. Ce chiffre sans précédent depuis la mise en production de notre plateforme de gestion souligne notre engagement à clôturer les dossiers avec diligence et efficacité, garantissant ainsi la satisfaction de nos membres et partenaires.

Je tiens à remercier sincèrement toutes nos équipes pour leur engagement et leur professionnalisme, qui ont été essentiels pour atteindre ces résultats. Leur travail est au cœur de notre réussite, et je suis confiante que nous continuerons à relever les défis à venir ensemble.

Participation au Conseil des Bureaux à Bruxelles

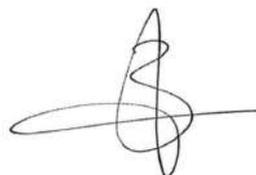
En parallèle de nos activités internes, notre engagement au sein du Conseil des Bureaux (CoB) à Bruxelles s'est renforcé, notamment grâce à la participation active du BCF. En 2024, le BCF a non seulement continué à jouer un rôle central au sein du Supervisory Board et de l'Internal Regulation Committee, mais il a également intensifié sa contribution en étant présent dans le Groupe A, le groupe de réécriture du Règlement général, le groupe Fraude, et l'IMIC. Cette implication accrue témoigne de notre engagement à influencer positivement le cadre réglementaire international et à défendre les intérêts de notre système et de nos membres.

Sur le plan international, la Bulgarie reste sous monitoring, mais des évolutions sont attendues en 2025. En revanche, l'Iran, la Biélorussie et la Russie demeurent suspendus du système carte verte, soulignant les défis géopolitiques persistants auxquels nous faisons face.

Avec mes salutations distinguées,

Emmanuelle VIGUÉ

Présidente du Bureau Central Français




crédit photo : ©Alex Giraud /MAIF

CONSEILS D'ADMINISTRATION

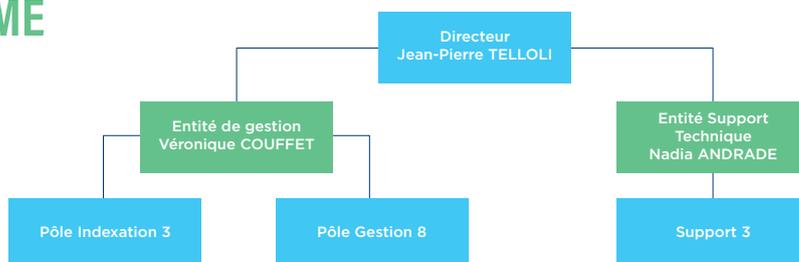
Au cours de l'année, les administrateurs des différentes sociétés membres ont assisté aux réunions suivantes du Conseil d'Administration :

NOM	20 JUIN 2024	12 DÉCEMBRE 2024
M ^{me} DANIEL - France Assureurs	✓	Excusée
M. MERKLING - France Assureurs	Excusé	Excusé
M ^{me} AUCHATRAIRE - Macif	✓	✓
M. INCE - Covéa	✓	Excusé
M. BOURIENNE - Pacifica	✓	✓
M. COIFFARD - AXA	✓	✓
M ^{me} KAMINSKY Mutuelles de Poitiers	✓	✓
M ^{me} LANGSAM - ACM	✓	✓
M. LE CAË - Allianz	✓	✓
M ^{me} LE DRIAN - Generali	✓	Excusée
M ^{me} PERRU - Groupama	✓	✓
M ^{me} VIGUÉ - Maif	✓	✓
M. CHAUVIN - GPSA	✓	✓
M. TELLOLI - BCF	✓	✓

✓ : En ligne ou en présentiel ou en visio-conférence

ORGANIGRAMME

Le BCF regroupait **19 ETP** en 2024, sur un effectif normal de 21.





Y. LECAE
ALLIANZ
Vice-Président



E. VIGUE
MAIF
Présidente



V. LE DRIAN
GENERALI
Administratrice

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'administration du BCF est confiée à un conseil d'administration composé de 2 membres de droit désignés par France-Assureurs, et de 10 membres élus en Assemblée Générale parmi les sociétés d'assurances membres.



S. INCE
COVEA
Administrateur



B. KAMINSKI
Mutuelle de Poitiers
Administratrice



L. DANIEL
France-Assureurs
Membre de droit



A. MERKLING
France-Assureurs
Membre de droit



M. PERRU
GROUPAMA
Administratrice



C. BOURIENNE
PACIFICA
Administrateur



B. COIFFARD
AXA
Administrateur



C. AUCHATRAIRE
MACIF
Administratrice



N. LANGSMAN
ACM
Administratrice

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Premières initiatives concrètes autour de l'IA mises en œuvre chez GPSA en 2025.

Plusieurs études montrent que l'intelligence artificielle (IA) transformera profondément les métiers de l'assurance et que les entreprises ayant intégré des solutions d'IA opérationnelles constatent une amélioration de leur productivité sur les tâches ciblées.

Dès lors, il devient essentiel pour les organismes professionnels membres de GPSA d'explorer les apports réels de l'IA, de manière concrète, progressive et sécurisée.

L'intelligence artificielle regroupe un ensemble de technologies capables d'imiter certaines fonctions humaines : lire, comprendre, apprendre, analyser, proposer. Elle s'appuie sur l'exploitation de données pour automatiser des tâches, produire des synthèses ou encore assister à la prise de décision.

Dans le secteur de l'assurance, l'IA peut représenter

un véritable levier : réduction des temps de traitement, amélioration de la qualité de service, meilleure exploitation de l'information, et soutien aux équipes opérationnelles sur les tâches à faible valeur ajoutée.

Au sein du BCF, l'année 2025 marque une première étape vers l'intégration de l'IA. Plusieurs initiatives concrètes ont été lancées en lien avec la DSI de GPSA.

Un projet a ainsi été engagé pour faciliter la **lecture et l'analyse automatique de documents** (contrats, courriers, pièces sinistres), avec pour objectif une extraction fiable et rapide des données utiles, réduisant ainsi les saisies manuelles répétitives.

Des réflexions sont en cours sur l'**automatisation du traitement des demandes** : orientation intelligente des messages entrants, réponses automatiques sur des cas simples, ou tri des sollicitations multicanales. Ces projets visent à fluidifier les échanges, réduire les délais de réponse, et soulager les équipes sur la gestion quotidienne.

D'autres initiatives portent sur la **génération de contenus** : résumés de réunions, comptes rendus, documents de synthèse. L'idée est de proposer une aide à la rédaction pour faire gagner du temps.

Tous ces travaux sont menés dans un cadre sécurisé, respectueux des données personnelles et des obligations réglementaires. L'objectif n'est pas de remplacer, mais de renforcer les capacités des équipes métier, en leur apportant des outils concrets, faciles à prendre en main, et réellement utiles dans leur quotidien..

Franck BILDET

Directeur Systèmes d'information



« L'intelligence artificielle n'est plus un concept lointain. Elle devient un outil du quotidien, que le BCF commence à mettre au service de ses missions. »



RISQUES ET CONFORMITÉ

Les actions mises en œuvre au niveau GPSA en 2024.

L'année 2024 a marqué un tournant significatif pour les entreprises face à l'évolution rapide des réglementations. Alors que les gouvernements du monde entier continuent de renforcer leurs cadres réglementaires, les entreprises se retrouvent dans un paysage de conformité de plus en plus complexe. Cet article examine les principales actions entreprises en 2024 par les entreprises pour naviguer dans ces défis.

Renforcement du Contrôle Interne

En 2024, les entreprises d'assurance ont dû intensifier leurs efforts pour renforcer les dispositifs de contrôle interne au regard des nouvelles réglementations qui imposent une approche par les risques avec des mesures et de la documentation associée. GPSA n'échappe pas à cette tendance et a remis à jour sa méthodologie de cartographie des risques pour mieux appréhender les sujets à traiter à moyen terme.

Protection des Données : Une Priorité Absolue

L'année 2024 a été marquée par un haut niveau de contrôles de la CNIL, témoignant de l'attention accrue portée à la conformité avec les législations sur la protection des données, notamment la révision du Règlement Général sur la Protection des

Données (RGPD) en Europe. Parallèlement, une augmentation significative des attaques cybernétiques d'ampleur a mis en lumière la nécessité pour les entreprises, notamment dans le secteur de l'assurance, de renforcer leurs mesures de sécurité. Cela a conduit à l'adoption généralisée de technologies de chiffrement avancé et d'authentification multi-facteurs pour protéger les informations sensibles contre les violations de données. Les entreprises ont également intensifié leurs efforts sur les analyses d'impact RGPD, soulignant l'importance des actions préventives pour anticiper et mitiger les risques liés à la protection des données personnelles.

Conformité aux Réglementations nouvelles et futures

L'année 2024 a été marquée par l'arrivée du règlement DORA (Digital Operational Resilience Act) en Europe, qui impose aux entreprises financières de renforcer leur résilience opérationnelle numérique. Les entreprises ont dû mettre en place des systèmes encore plus robustes pour assurer la continuité des services en cas de défaillances notamment chez leurs sous-traitants critiques. Par ailleurs, elles se préparent activement à l'introduction d'un futur règlement sur l'intelligence artificielle (IA), anticipant des exigences strictes en matière de transparence et d'éthique dans l'utilisation des technologies d'IA. Les entreprises investissent dans la mise à jour de leurs systèmes et processus pour garantir la conformité aux nouvelles normes prévues.

Axes prioritaires pour 2025

En 2025, les axes prioritaires porteront notamment sur une industrialisation des cartographies des risques et des plans de contrôles, la refonte des clauseurs pour renforcer la contractualisation, ainsi que la refonte des plans de continuité et de reprise d'activité. De plus, la réalisation d'un exercice de gestion de crise sera une étape clé pour préparer GPSA et ses collaborateurs à faire face à des situations de risques d'intensité et à maintenir un haut niveau de résilience de notre organisation.

Arnaud BELLENGUEZ

Directeur Risques et Conformité

« L'année 2024 a marqué un tournant significatif pour les entreprises face à l'évolution rapide des réglementations. »



CHIFFRES CLÉS 2



2024 EN CHIFFRES

Une année marquée par une stabilité de la sinistralité

Le marché français a géré

56 886 sinistres

survenus en France, soit

+6,4% par rapport à 2023

30 094

affaires nouvelles

ouvertes au BCF, soit

+1,9% par rapport à 2023

114

Activités GED
traitées par jour

Une année à votre service et au bénéfice de la libre circulation

Nous avons désigné

413

Correspondants carte verte
ou Représentants 4^{ème} directive

Nous avons délivré

661

certificats d'assurance
frontière



Nous sommes intervenus pour

371

dossiers pour votre compte
auprès de Bureaux étrangers
afin d'éviter des OGCs

Une année marquée par une image mitigée à l'international

OGCs émis par le BCF

21 pour
119 746€



Nous avons subis

223

OGCs, à l'initiative de Bureaux
étrangers pour un montant de

920 000€

Délai moyen de paiement d'un OGC

12.23J

sur 248 paiements pour

1 070 595€



OGCs subis

51,4%

proviennent exclusivement
de 2 Bureaux

ACTIVITÉ INTERNE

3

3.1 L'ENTITÉ DE GESTION

L'Entité de Gestion est dirigée par Véronique Couffet, secondée par Laurence Muller. Elle regroupait en 2024 16 salariés théoriques.

L'Entité se subdivise en deux pôles, un pôle Indexation et un pôle dédié à la gestion de sinistres, avec des gestionnaires standards et des gestionnaires contentieux.

La performance opérationnelle, ainsi que la relation client, sont au cœur du métier de cette Entité.

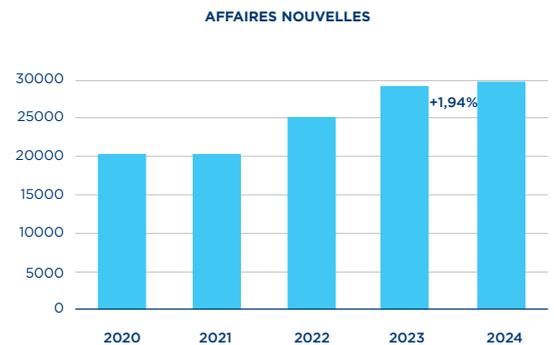
ACTIVITÉ

COMPARATIF AFFAIRES NOUVELLES PAR EXERCICE

Légère hausse de la sinistralité

L'augmentation du volume de déclarations reçues au BCF se poursuit en 2024 mais dans une proportion bien inférieure aux deux années précédentes. Avec 30 094 affaires nouvelles qui lui ont été adressées, essentiellement par ses membres et ses homologues (contre 29 520 en 2023), le niveau est supérieur à celui des années pré-Covid.

Il convient également de noter qu'en fin d'exercice 2024 il restait 659 affaires nouvelles à traiter par les gestionnaires, soit 4,5 jours de retard.



COMPARATIF SUR 2 EXERCICES DES AFFAIRES NOUVELLES DISTRIBUÉES

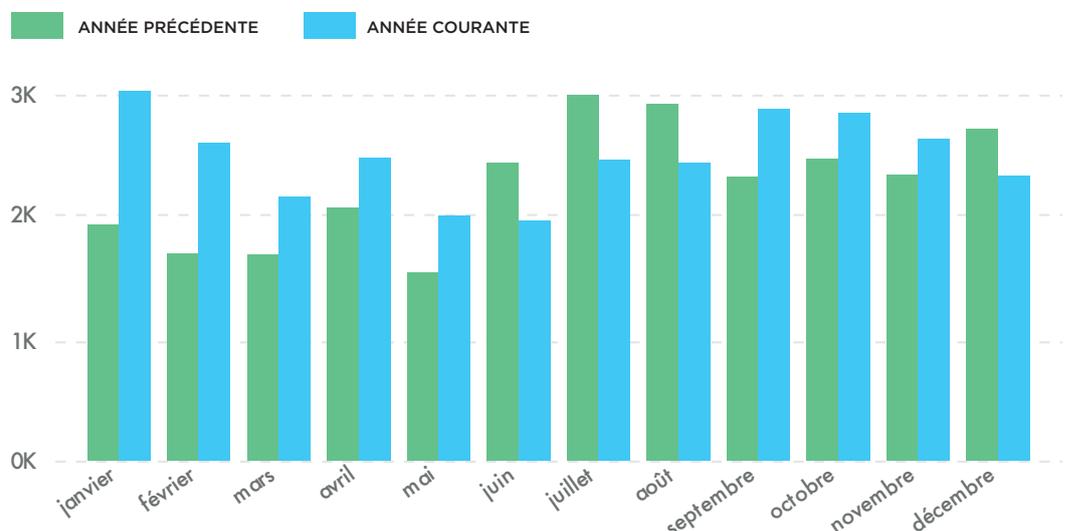
En début d'exercice 2024 on comptait un reliquat de 2 325 affaires nouvelles reçues en 2023 et non traitées.

Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2023, les affaires nouvelles en provenance des Bureaux étrangers nous parviennent par le biais de la plateforme du COB (API) et sont injectés directement dans l'appliquatif de gestion. Ces flux importants ne nécessitant aucune intervention manuelle ont permis d'intégrer progressivement une collaboratrice du pôle Indexation à la gestion.

De plus 3 recrutements entre janvier et avril ont été réalisés ce qui a contribué à la résorption du retard. Nous sommes désormais en mesure d'absorber l'intégralité de ces flux.

Au total, sur l'exercice, **29 435 affaires** nouvelles ont été traitées contre 27 195 l'année précédente, soit une **hausse de 8%**.

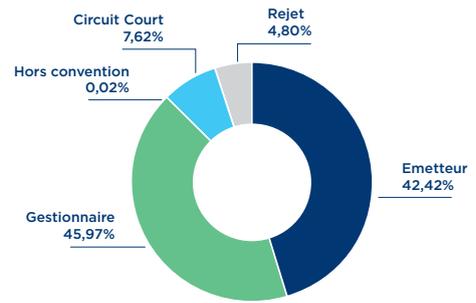
Au 31 décembre il en restait 659 à traiter, soit 4,5 jours de retard.



VENTILATION DES AFFAIRES NOUVELLES DISTRIBUÉES

La ventilation des affaires nouvelles fait apparaître une très forte hausse sur les sinistres E (Sinistres survenus à l'étranger) qui représentent 42,42% de la totalité, contre 39,9% en 2023. Pour la première fois l'année dernière nous avons dépassé les 10 000 saisines de nos homologues ; et en 2024 12485 demandes nous ont été adressées.

L'Espagne et l'Allemagne représentent à elles seules un peu plus de la moitié des accidents à l'étranger.

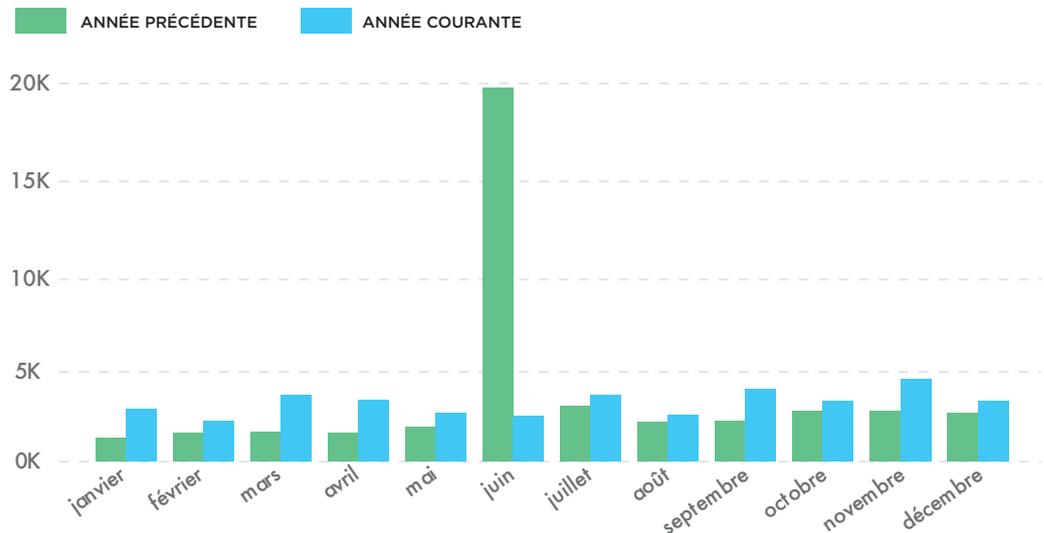


CLÔTURES ET DÉMATÉRIALISATION DES DOSSIERS SINISTRES

Après une révision massive effectuée en 2023, ayant entraîné la clôture de plus de 19 000 dossiers, un batch bimestriel et un affinement des règles de

gestion permettent désormais une fermeture régulière des dossiers.

Au total, en 2024, **35 601 dossiers** ont ainsi pu être clôturés (dont 4400 par le biais du batch).



FLUX

FLUX ENTRANTS : INDEXATION MANUELLE ET AUTOMATIQUE

L'utilisation de plus en plus importante de la plateforme du COB comme mode d'échanges obligatoire entre bureaux a un fort impact sur l'activité d'indexation.

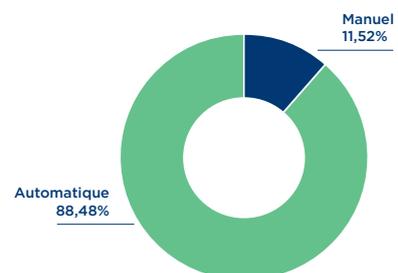
En effet, après la mise en place des API en 2023 pour les enquêtes article 8 et 13 IR, il est impératif depuis juillet 2024 de déposer également les demandes de remboursement sur la plateforme.

De son côté, l'outil OWI permet aussi d'intégrer automatiquement près de 90% des mails reçus. La qualité des informations reste toujours peu satisfaisante et oblige les gestionnaires à taper la totalité des documents reçus. Le remplacement de cet outil est en cours.

L'indexation manuelle devient une activité secondaire et les 2 collaborateurs de ce pôle contribuent de plus en plus à l'activité de gestion.

L'augmentation de la sinistralité a pour conséquence une hausse des échanges avec nos partenaires.

Au total nous avons reçu 136 696 mails, courriers et notifications en provenance du COB en 2024 soit une hausse de 2,4% par rapport à l'exercice précédent.



	2024	2023	2022	2021	2020
TOTAL	136 696	133 448	113 468	159 084	169 816
Évolution N-1	+2,40%	+17%	-28%	-6,32%	-7,36%

Ces flux ne constituent pas la seule source d'activité entrante dans les corbeilles des gestionnaires.

41 464 activités ont été également générées automatiquement dans l'outil (suivi des dossiers, informations comptables, réponses SIV) contre 42530 en 2023.

Après plus d'une année d'expérience d'échanges API avec la plateforme COB, certains ajustements ont été nécessaires afin d'éliminer quantité de

notifications polluantes ainsi que certains rappels automatiques inutiles.

De plus, les flux comptables ont également diminué significativement du fait de la baisse des recours effectués envers le bureau roumain : 6408 contre 7747 en 2023.

En 2024 la totalité des flux entrants s'élève à **178 160**.

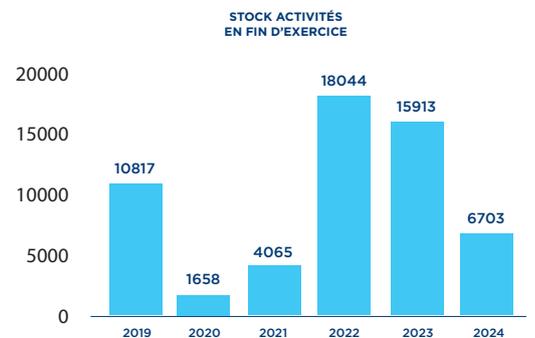
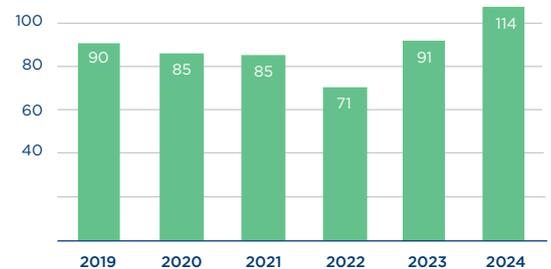
PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE

Au premier semestre 2024, les 3 nouvelles recrues ont traité exclusivement les affaires nouvelles et les gestionnaires confirmés ont ainsi pu se concentrer sur le traitement des dossiers et particulièrement les activités les plus anciennes. Compte tenu de la période de formation et de la prise en main de l'outil le niveau de performance de ces collaborateurs est logiquement inférieur : il se situe à 43 activités par jour en moyenne alors qu'il est de 114 par jour pour les gestionnaires confirmés.

Au total 176 099 activités comprenant les affaires nouvelles et les dossiers référencés ont été traitées en 2024 contre 164 745 en 2023.

De plus, en complément de la gestion et afin de contribuer à la résorption du retard 9704 activités ont été traitées par les autres collaborateurs.

Fin décembre il restait 659 affaires nouvelles et 6044 activités à traiter, soit 6703 contre 15913 fin 2023.



ENVIRONNEMENT INFORMATIQUE

L'année 2024 aura vu :

- Le développement d'API entre la plateforme du COB et l'appli de gestion BCF, afin de gérer le traitement de l'article 5 à partir de janvier 2024.
- Une série de livraisons d'améliorations de l'outil ont eu lieu. Elles portaient principalement sur des évolutions destinées à accroître la productivité des gestionnaires ou sur des activités de pilotage.

Il convient de noter que d'autres évolutions de type réglementaires se poursuivront sur 2025.

Sont principalement concernées des évolutions liées au Conseil des Bureaux, telles que la synchronisation Insurers-Partners, la nomination de correspondants, l'assurance frontière et enfin des automatisations comptables destinées à accroître l'automatisation des données.

Enfin, 2025 verra la mise en production du projet RECITAL (Outil RAD LAD avec IA).

3.2 L'ENTITÉ SUPPORT TECHNIQUE EN 2024

Les missions de l'Entité Support Technique telles que les nominations de correspondants, les demandes d'adhésion de nouvelles compagnies, l'assistance aux membres du BCF ainsi qu'aux Bureaux étrangers mais également les interventions diverses telles que les listes d'impayés des bureaux restent l'essentiel de l'activité du service.

La formation des nouveaux gestionnaires s'est intensifiée en 2024 avec l'arrivée de 3 personnes, mobilisant ainsi 1 ETP sur l'année. À noter que, sur un total de 4 ETP au sein de l'EST, 1 a fait valoir ses droits à la retraite fin 2023 et un autre a été en absence de longue durée sur l'ensemble de l'année. Par conséquent, une gestionnaire de l'entité de gestion est venue renforcer l'effectif en octobre.

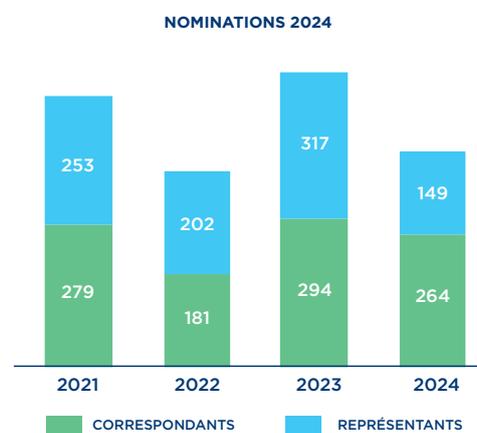
Les évolutions de l'applicatif métier se sont poursuivies afin de faciliter la gestion des sociétés et la nomination des correspondants. Le travail de développement de l'applicatif pour l'« Assurance frontière » a bien avancé et la mise en production est prévue sur le 1^{er} semestre 2025.

La suppression de la carte verte en tant qu'attestation nationale d'assurance en avril 2024 a entraîné des questionnements de nos membres mais également une demande accrue de validations de maquettes pour le document international.

Cette année a également marqué la reprise des sessions de formation à destination de nos membres et de nos partenaires, auxquelles participent les 2 principaux services du BCF.

LA NOMINATION DES CORRESPONDANTS ET LA MISE À JOUR DU FICHIER DES REPRÉSENTANTS 4^{ÈME} DIRECTIVE

En 2024, le BCF a traité 264 demandes de désignation de correspondants (contre 294 en 2023) et 149 notifications pour la désignation de représentants 4^{ème} Directive (contre 317 en 2023).



LES APPELS EN GARANTIE

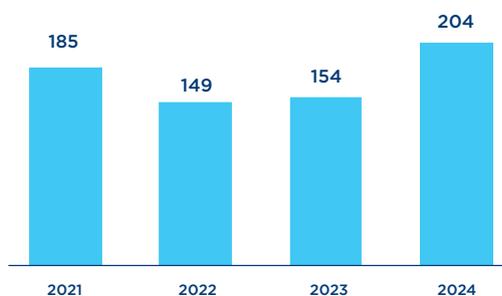
Le BCF a été destinataire de 204 appels en garantie à l'encontre du marché français en 2024, soit une augmentation de 32% par rapport à l'année dernière (154). Le nombre d'appel en garantie est habituellement significatif en termes de solvabilité d'un marché. Or, le marché français semble être une exception à cette règle. En effet, malgré les interventions de l'Entité Support Technique auprès des membres afin de diminuer le nombre d'appels en garantie, nous ne parvenons pas, depuis de nombreuses années, à descendre sous les 100 appels en garantie subis.

Le montant total de ces appels en garantie s'élève à 920 K€.

Quant au BCF, il n'a inscrit que 21 appels en garantie en 2024 (contre 58 en 2023). Les dossiers

impliquant la compagnie CITY INSURANCE en Roumanie arrivant à terme, les principaux Bureaux destinataires des appels en garantie du BCF sont les Bureaux portugais (3), biélorusse (3), bulgare (2), belge (2) et hongrois (2).

NOMBRE D'APPELS EN GARANTIE VISANT NOS MEMBRES



LES SUBSTITUTIONS

Le BCF se substitue à son membre pour rembourser son homologue étranger lorsque, dans les 15 jours suivants l'appel en garantie, l'assureur ne règle pas sa dette vis-à-vis du Bureau étranger. Il exerce, en conséquence, son recours contre les compagnies membres concernées.

Le niveau des substitutions a augmenté de manière exponentielle. Le BCF s'est ainsi substitué dans 134 dossiers en 2024 pour un montant total de 353K€ (contre 88 dossiers en 2023 pour 174 K€).

Le total des pénalités de 15% appliquées aux membres du BCF à chaque substitution, s'élevait à 53 K€ en 2024 contre 26 K€ en 2023.

En 2024, 9 membres du BCF ont été contraints d'abonder au fonds commun pour une

SUBSTITUTIONS DU BCF À SES MEMBRES



somme équivalente au montant total des substitutions dont il a fait l'objet, le BCF ayant dû se substituer à ceux-ci pour un montant supérieur à 10K€ dans le courant de l'année.

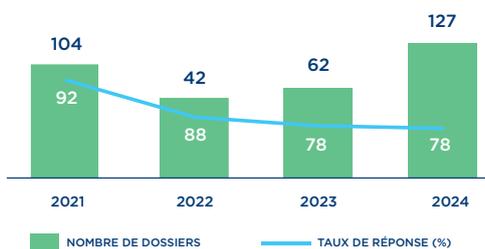
RELATIONS AVEC LE MARCHÉ

L'Entité Support est régulièrement sollicitée pour intervenir dans le cadre de dossiers présentant une difficulté particulière, soit à la demande de l'Unité de Gestion, soit à celle d'interlocuteurs variés tels que les sociétés françaises ou étrangères ainsi que les Bureaux étrangers. Il est le contact privilégié des compagnies membres mais également des Bureaux pour un grand nombre de sujets (correspondants/ représentants, problèmes comptables, demandes de renseignements, adhésions, cartes vertes, procédure escalade, etc...).

À ce titre, le service a la charge du suivi de la procédure d'escalade. En 2024, ce dernier a été saisi dans le cadre de 127 dossiers avec un taux de réponse de 78%.

En complément de la procédure d'escalade, l'Entité Support a réceptionné 9 demandes de « conciliation escalade » sur l'année 2024 (contre 10 en 2023).

PROCÉDURE D'ESCALADE



Le BCF propose à l'assureur recours, qui n'aurait pu faire aboutir son dossier grâce à la procédure d'escalade une négociation finale avec le correspondant sous l'égide du BCF afin de diminuer le recours au judiciaire.

Sur ces demandes, 2 ont fait l'objet de réunions, 3 ont trouvé une issue favorable, une a été annulé sans suite et 3 ont été refusées.

L'activation de cette procédure a permis de résoudre plus de la moitié des dossiers.

3.3 LE BCF : BUREAU GESTIONNAIRE

Le Bureau intervient en qualité de Bureau gestionnaire pour les accidents survenus en France et causés par des véhicules immatriculés à l'étranger.

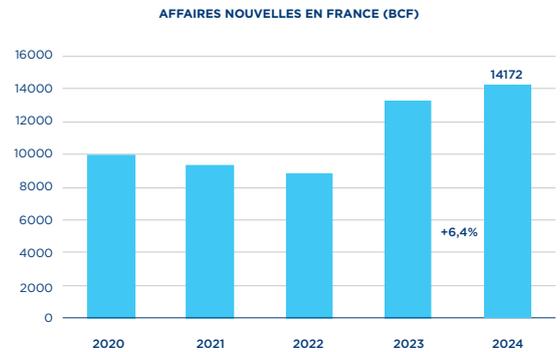
HAUSSE DE 7,5% DE LA SINISTRALITÉ SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS

Hausse de 6,4% pour le Bureau central français

Au cours de l'année 2024, le BCF a géré 13 530 affaires nouvelles concernant des accidents en France impliquant des véhicules immatriculés à l'étranger, ce qui représente une augmentation de 5% par rapport à l'exercice précédent. Une partie de ces affaires nouvelles a été réceptionnée en 2023 mais traitée sur 2024.

Pour mémoire, en fin d'exercice précédent, le BCF avait un reliquat d'un peu plus de 2000 demandes concernant ce type de sinistres.

Le nombre d'enquêtes effectuées à partir des immatriculations étrangères s'élève à 14 172. Les correspondants cartes vertes ont quant à eux géré



43356 contre 39 646 en 2023.

- Le nombre total d'affaires nouvelles survenues en France et géré par le marché français s'élève en conséquence à 56886 soit une hausse de 7,5 %.

DEMANDES DE REMBOURSEMENTS CONTRE LES BUREAUX ÉTRANGERS

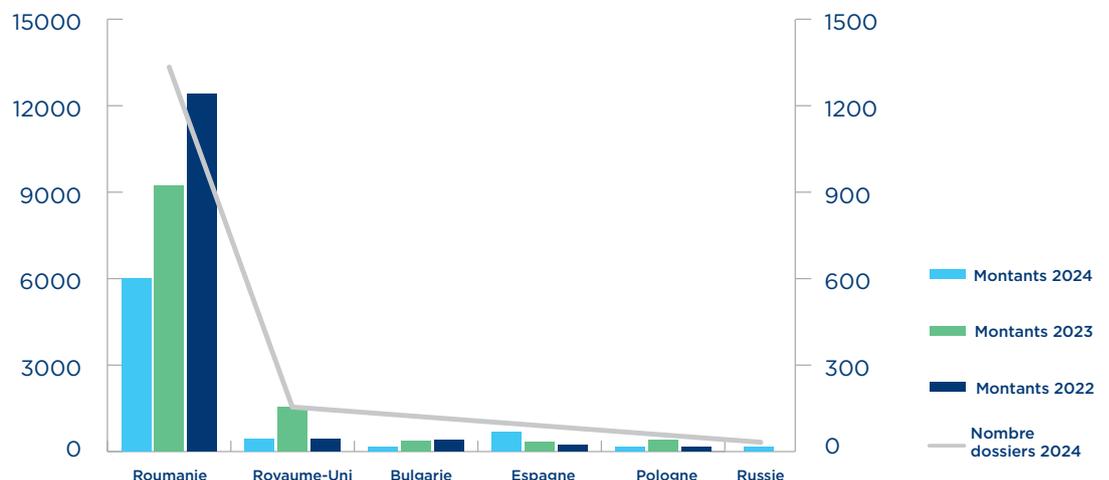
En 2024, le nombre de demandes de remboursement transmises aux autres Bureaux a poursuivi sa baisse : 1541 décomptes ont été émis contre en 1805 en 2023, et 2482 en 2022. La fin de la liquidation de la compagnie roumaine CITY est le facteur principal de cette tendance à la baisse. Le montant total est également en chute : 9 330 K€ contre 13 007 K€ en 2023.

Cela se vérifie avec le nombre de demandes qui passe de 1334 à 941 concernant ce Bureau, représentant encore 63% du nombre total, et 65% du montant total avec 6071 K€. Leur délai de

paiement reste stable autour de 50 jours.

Les Bureaux britannique et espagnol complètent, comme d'habitude, le classement avec respectivement 119 et 100 demandes.

Le conflit russo-ukrainien a contraint le BCF à faire application de l'article 4.8 du Règlement Général à 13 reprises vis-à-vis du Bureau russe. Pour ce type de dossier, le BCF rembourse préalablement le correspondant et effectue ensuite un recours. Par conséquent, le BCF détient actuellement une créance de 317 K€ sans, pour le moment, aucune visibilité sur le remboursement.



3.4 LE BCF : BUREAU ÉMETTEUR

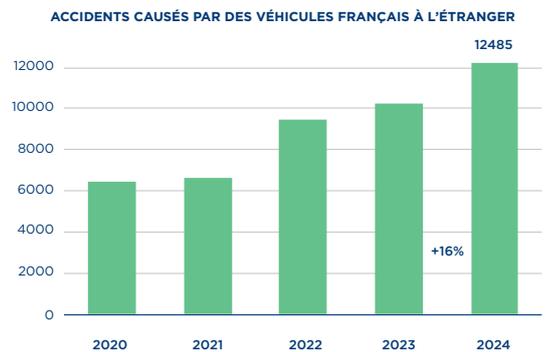
Le Bureau intervient en qualité de Bureau émetteur pour les accidents survenus à l'étranger, et causés par des véhicules immatriculés en France.

LA BARRE DES 10 000 DOSSIERS OUVERTS DÉPASSÉE ENCORE CETTE ANNÉE

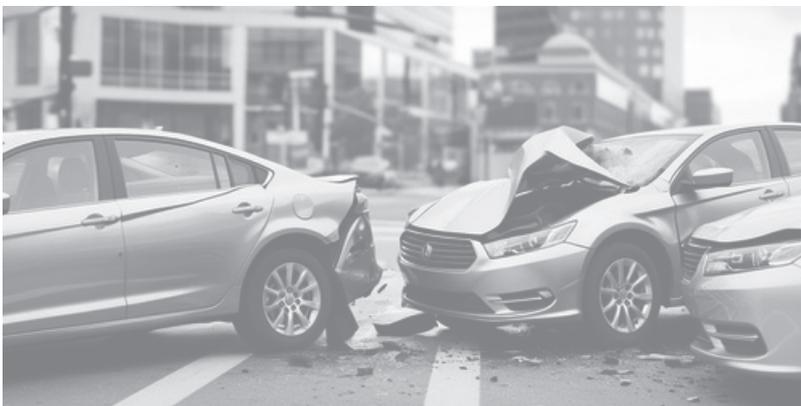
En 2023, le BCF avait déjà atteint un niveau record d'affaires nouvelles, avec 10 851 nouveaux sinistres. En 2024 cette progression s'accroît encore avec 12 485 saisines par nos homologues, soit 16%.

Comme l'exercice précédent, l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie et la Belgique représentent à eux seuls 9152 dossiers, soit un peu plus de 73% du nombre d'enquêtes effectuées.

Seuls 567 dossiers concernent les 7 pays cartes vertes « actifs » soit moins d'1% du volume reçu.



NOMBRE DES PAIEMENTS EN HAUSSE



étrangers : le BCF a pris en charge 2841 demandes contre 2848 en 2023.

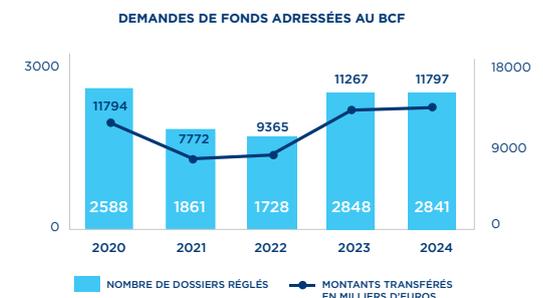
La pratique de certains bureaux, observée l'année précédente se confirme : les demandes de remboursement sont adressées dès le moindre paiement effectué, multipliant ainsi des virements sur quelques mois pour des dossiers sans enjeux particuliers. Le volume de demandes n'est donc pas représentatif du nombre de dossiers dans lesquels le BCF s'est porté caution.

Le montant des paiements est lui encore en augmentation : en effet le BCF a réglé 11 797 K€ contre 11 267 K€ en 2023 soit 4,7% de plus.

Le BCF est amené à rembourser ses homologues étrangers dans 3 situations :

- Le véhicule français impliqué dans l'accident n'est pas assuré ou est porteur d'une fausse carte verte,
- Aucun assureur n'a pu être identifié le délai de 6 semaines prévus par le Règlement général.
- L'assureur français n'a pas réglé le bureau étranger dans les délais impartis par le Règlement général.

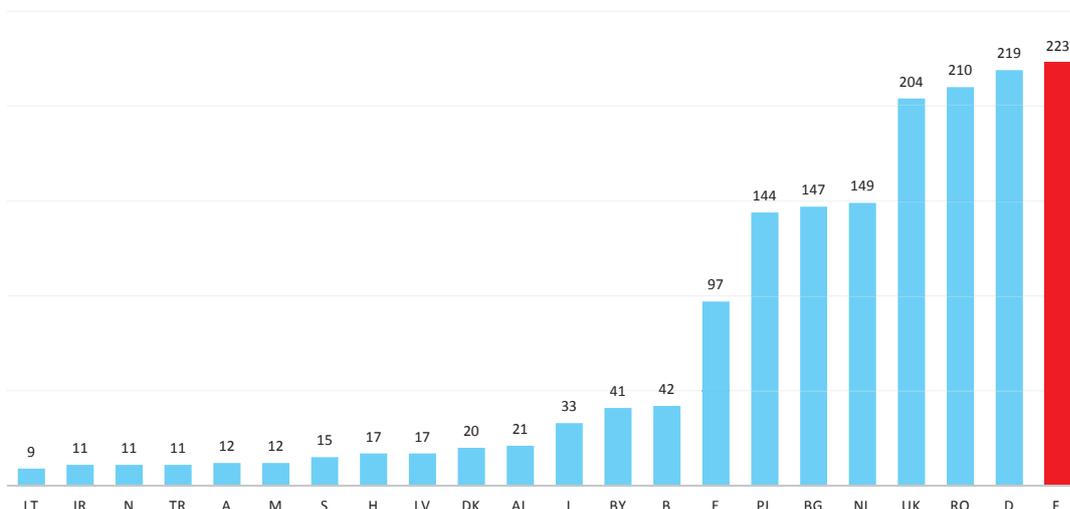
En 2024, on observe une stabilité du nombre de demandes de remboursement reçues des bureaux



APPELS EN GARANTIE

Il faut régler les décomptes dans les délais : une action de la part de l'ensemble des acteurs du marché français est indispensable.

NOMBRE D'OGCS SUBIS PAR BUREAUX EN 2024 - VUE COB



RECOURS CONTRE FGAO

Délai moyen de remboursement de 36 jours

Le BCF émet un recours contre le FGAO lorsqu'il n'a pas été en mesure d'identifier un assureur pour les accidents survenus dans les pays signataires de l'accord multilatéral.

En 2024, 2182 recours ont été effectués envers cet organisme contre 2346 en 2023 soit une légère baisse de 7%. Le montant total des recours émis s'élevé quant à lui à 10 349 K€ contre 9 642 K€ en

2023, soit une augmentation de 7%.

Les délais de paiement de cet organisme se sont améliorés en 2024, avec un délai moyen de remboursement de 36 jours au lieu de 51 en 2023.

Après diverses anomalies survenues durant le premier semestre 2023, la situation s'était déjà stabilisée en fin d'année 2023 et s'est complètement normalisée en 2024.

RECOURS CONTRE MEMBRES ET SUBSTITUTIONS

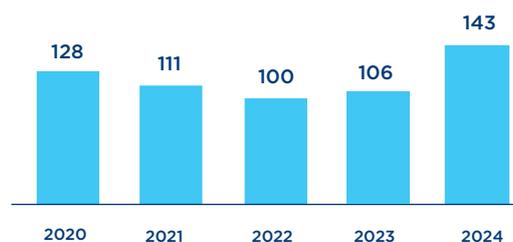
Le BCF est également amené à transmettre des demandes de remboursement à ses membres, lorsqu'il se substitue à eux après avoir reçu des appels en garantie ou s'il identifie l'assureur après avoir donné sa caution dans le délai de 6 semaines prévu par le Règlement Général.

Le nombre de substitutions a explosé en 2024. En effet, 134 dossiers ont été réglés par le BCF (contre 88 en 2023 et 64 en 2022) pour un montant de 353 K€ (contre 175 K€ en 2023 et 183 K€ en 2022). Ceci est dû à la très forte augmentation du nombre d'appels en garantie reçu par le BCF en 2024.

Le nombre de recours pour identification tardive a également augmenté : en 2024, 469 demandes ont été adressées à nos membres, contre 386 en 2023,

soit 21,5% d'augmentation. Le volume plus important de sinistres survenus à l'étranger et l'application stricte du délai de 6 semaines expliquent en grande partie cette augmentation.

DÉLAI MOYEN DES RECOURS EN NOMBRE DE JOURS À L'ENCONTRE DES SOCIÉTÉS

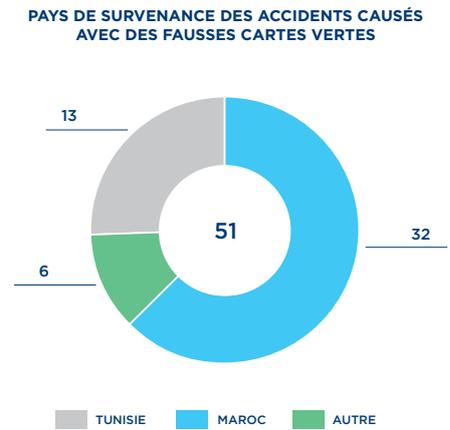
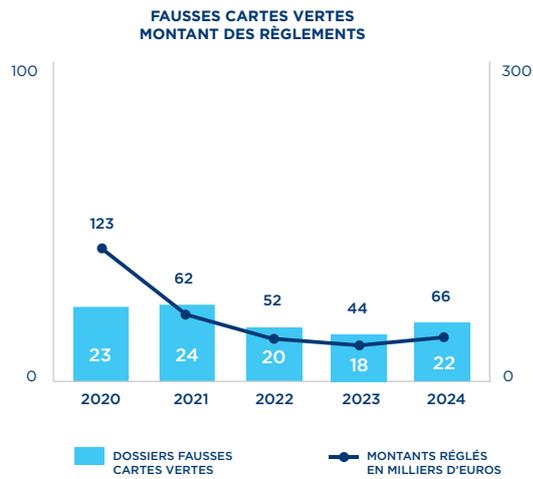


FAUSSES CARTES VERTES

En 2024, le BCF a géré 51 dossiers « fausse carte verte » contre 44 en 2023. Pendant l'exercice, 19 nouveaux dossiers ont été ouverts et 16 ont été clôturés.

Pour 22 dossiers le BCF a dû régler ses homologues pour un montant global de 66 K€.

Les deux pays avec lesquels le BCF est amené à donner sa caution du fait d'automobilistes français porteurs de faux documents sont comme les années précédentes le Maroc et La Tunisie.



4 ASSURANCE FRONTIÈRE



PRÉSENTATION

La souscription de l'assurance frontière résulte de l'obligation d'assurance à laquelle sont soumises toutes personnes physiques et morales autre que l'État et dont la responsabilité peut être recherchée en cas de sinistre dans lequel un véhicule terrestre à moteur est impliqué (article L 211-1 du Code des Assurances).

Les dispositions concernant l'assurance frontière sont reprises aux articles R 211-23 et R 211-24 de ce même code.

Elles stipulent notamment que tout automobiliste étranger qui fait pénétrer en France un véhicule terrestre à moteur non immatriculé dans un des

états de l'E.E.E. (y compris Monaco, San Marin, le Vatican) ainsi que la Suisse, l'Andorre, la Serbie, le Monténégro, le Royaume-Uni et la Bosnie Herzégovine qui ne peut produire :

- une carte verte émise sous couvert d'un Bureau étranger en état de validité,
- une attestation frontière valable pour la circulation en territoire français,
- ou justifier d'une dérogation à l'obligation d'assurance

doit obligatoirement souscrire une assurance frontière.

RÉSULTATS

Le bilan au 31 décembre 2024 du Groupement de Co-Assurance « Assurance Frontière » présente un compte de résultat bénéficiaire pour un montant de 84 807,12 € correspondant au montant des primes perçues pendant cette année.

Aucun sinistre n'a été enregistré en 2024.

Tous exercices cumulés, il ressort qu'en 2024 les résultats restent bénéficiaires à hauteur de 325 152,69 €.

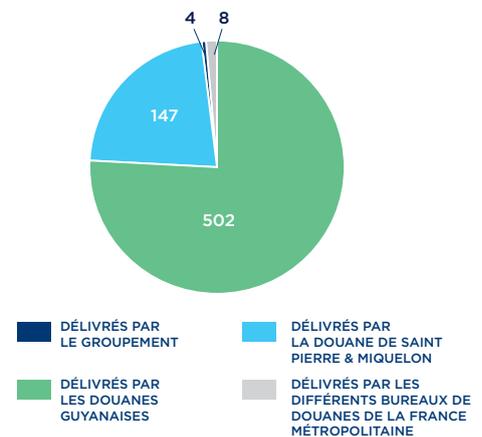
LA DÉLIVRANCE DES ATTESTATIONS

Pour l'année 2024, la délivrance des certificats se répartit comme suit :

- 8 par les différents Bureaux de douanes de la France Métropolitaine,
- 147 par la douane de Saint-Pierre-et-Miquelon,
- 502 par les douanes guyanaises,
- 4 au siège du Groupement.

Le nombre de certificats délivrés par les douanes guyanaises continue d'augmenter. La plupart sont délivrés à la frontière avec le Suriname. Il en va de même pour Saint-Pierre-et-Miquelon.

597 CERTIFICATS DÉLIVRÉS EN 2024



5 ACTIVITÉ INTERNATIONALE



5.1 COB

MONITORING COMMITTEE

Présidé par Daniel Wernli (CH), le Monitoring Committee a évalué les questions techniques et d'adhésion relatives au système de la carte verte. Notamment, le nombre et la valeur des appels de garantie en ligne (OGC) ont significativement diminué en 2024, ce qui indique une tendance positive vers la stabilité du système. Les délais de paiement pour les OGC ont également diminué, avec une réduction des délais de règlement moyens par rapport aux années précédentes.

Le comité a examiné le statut de plusieurs bureaux, notamment pour l'Albanie, la Biélorussie, la

Bulgarie, la Roumanie et la Russie. Le Bureau bulgare a montré des améliorations significatives, ce qui conduit à la recommandation de lever son statut de surveillance sous certaines conditions. En revanche, la suspension de l'adhésion des bureaux Biélorusse et Russie est maintenue en raison de sanctions internationales et de préoccupations géopolitiques.

Les garanties financières et la réassurance ont été renouvelées de manière adéquate pour 2025, assurant une couverture continue pour les membres transitoires et sous monitoring.

INTERNAL REGULATION COMMITTEE

L'Internal Regulation Committee s'est engagé en 2024 sur une série de discussions et de résolutions importantes concernant le système de la carte verte. Dirigé par Alina Osoianu (MD) et Janne Jumppanen (FI), le Comité a étudié diverses questions complexes liées au règlement général du Conseil des Bureaux (COB). Les principaux points abordés par le Comité sont les suivants :

1. Composition et réunions du comité : le comité était composé de représentants de plusieurs pays, répartis en divers groupes régionaux. Il s'est réuni à plusieurs reprises entre juin 2024 et juin 2025, notamment les 9 et 10 octobre 2024 et les 29 et 30 janvier 2025.

2. Plateforme de collaboration COB : des mises à jour importantes ont été discutées, notamment les modules de nomination et de révocation des correspondants, l'intégration des changements liés aux fusions ou acquisitions d'assureurs, ainsi que le traitement des demandes d'indemnisation en fonction de la date de l'accident par rapport à la date de la demande.

3. Révision de l'article 5 : le comité a délibéré sur des questions telles que le processus de remboursement du Bureau à l'assureur, en particulier dans les cas d'insolvabilité de l'assureur. Il a été décidé de suspendre temporairement l'utilisation de certains modules IT, en renonçant aux paramètres par défaut.

4. Documentation justificative et limitation de la taille des documents : Le Comité a constaté l'absence récurrente de documents justificatifs pour les demandes de remboursement et a fixé une limite de 25 Mo pour les documents téléchargés sur la plateforme de collaboration COB.

5. Révision du règlement général et du Mémoire : Plusieurs articles ont été examinés en vue d'éventuelles modifications, notamment

l'article 2 sur les définitions des véhicules, les articles 3.1 et 3.6 concernant la gestion des sinistres et l'article 4 sur les nominations des correspondants. La communication par fax a également été supprimée du règlement.

6. Intérêts de retard : des discussions ont eu lieu sur le paiement des intérêts de retard, l'accent ayant été mis sur la clarté et la cohérence dans le traitement des petits montants.

7. Acceptation de la carte verte et codes QR : le comité a abordé les questions liées à l'acceptation des IMIC digitales et aux lignes directrices pour les codes QR, soulignant la nécessité de conserver des versions imprimées en Section II.

8. Article 7 et validité de la signature : le comité a clarifié les règles régissant l'affichage des signatures sur les cartes vertes (case 11) et la délivrance de cartes aux organisations internationales de type EURLEX.

9. Considérations stratégiques concernant l'article 7.3 : le rôle de l'article 7.3 en tant que mesure transitoire pour les pays entrant dans le système carte verte a été discuté, en soulignant sa nature temporaire.

10. Article 13 et définitions des véhicules : les interprétations concernant les demandes au titre de l'article 13 et les définitions des véhicules dans le cadre de la 6^{ème} directive ont été examinées, avec des considérations pour des mises à jour futures basées sur l'évolution des réglementations.

Le Comité a fait preuve d'un engagement fort pour faire progresser le cadre réglementaire du système de la carte verte grâce à un examen méticuleux et à une adaptation aux besoins émergents et aux avancées technologiques.

GRUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL (IR) ET SON COMMENTAIRE (EM)

Le groupe de travail sur la révision du Règlement général (IR) et son Commentaire (EM), présidé par Joachim Wormuth (D), s'est réuni pour examiner les mises à jour essentielles du cadre réglementaire du COB. Ce travail a impliqué des représentants de différents pays et des membres du Secrétariat. Le groupe a minutieusement analysé et finalisé la section 1 du règlement général et son Commentaire, en commençant à travailler sur la section 2. Les principales décisions et améliorations sont les suivantes

- **Terminologie cohérente** : Établir une utilisation et une orthographe unifiées des termes afin d'améliorer la clarté et la cohérence des documents.
- **Mise à jour de la communication** : suppression complète des références à la communication par fax, rationalisation des méthodes de communication au sein du Règlement général et son Commentaire.
- **Rôle du bureau gestionnaire** : Préciser que les activités de gestion doivent commencer dès la présentation d'une demande d'indemnisation et non pas

seulement lors de la survenance d'un accident.

- **Procédures relatives aux correspondants** : Distinction claire entre la nomination et la révocation des correspondants, consolidation des procédures de nomination dans un paragraphe de l'article 4, tout en maintenant les révocations à part.
- **Révisions du remboursement et de la garantie** : L'article 5 n'a pas ajouté de nouvelles raisons justifiant le rejet des demandes de remboursement, tandis que l'article 6 (garantie du Bureau) a fait l'objet d'une restructuration importante.
- **Aides visuelles** : Introduction de diagrammes dans le Règlement général pour améliorer la compréhension des articles relatifs aux correspondants, aux conditions de remboursement et aux garanties du Bureau.

A noter que le groupe de travail poursuivra son examen avec la section 2 et les sections suivantes, en conservant un mandat de 2 à 3 ans avec une extension potentielle en 2026.

GRUPE DE TRAVAIL SUR L'E-IMIC

Le groupe de travail sur l'e-IMIC, présidé par Volodymyr Romanyshyn (UA), a poursuivi ses travaux sur la numérisation du système de la carte verte. Les efforts du groupe se sont concentrés sur la modernisation de la carte internationale d'assurance automobile (IMIC) et sur la facilitation des contrôles transfrontaliers de l'assurance automobile.

Principaux domaines d'intervention :

- **IMIC en format PDF** : Bien que l'ONU ait encouragé l'acceptation des IMIC en format PDF sur les appareils électroniques à partir de janvier 2025, le groupe de travail a conseillé aux assurés de conserver les versions imprimées en raison de problèmes d'acceptation dans certains pays, principalement ceux de la Section II.
- **Échange d'informations** : Le groupe a étudié la faisabilité de l'échange des données nécessaires sur la responsabilité civile automobile par l'intermédiaire des centres d'information. Les difficultés rencontrées sont notamment les limitations juridiques, le manque de données en temps réel et les contraintes techniques, ce qui a conduit à la conclusion qu'une approche collective n'était pas réalisable.
- **Couverture d'assurance présumée** : Une proposition de système de couverture d'assurance réputée sans prime unique a été examinée. Bien que certaines régions l'aient soutenue, des préoccupations concernant la faisabilité et le calendrier ont conduit à son abandon.
- **Lignes directrices sur le QR code** : Le groupe de travail a examiné les mises à jour des lignes directrices

relatives au QR code, mais a renvoyé à l'internal Regulation Committee les décisions relatives aux divergences possibles entre les données contenues dans le QR code et celles de la carte verte.

- **Solutions numériques de remplacement des PDF** : Diverses solutions numériques, y compris des applications mobiles et des QR codes, ont été évaluées comme alternatives aux PDF. Une solution universelle est recherchée afin d'éviter les complications pour les autorités frontalières.
- **Collaboration et normes** : Le groupe a étudié les possibilités de collaboration avec l'ONU et l'Union routière internationale (IRU) en vue de solutions numériques harmonisées. Le règlement eFTI et la proposition de règlement de l'UE sur l'accès aux données financières (FIDA) ont également été examinés pour leurs impacts potentiels.
- **Révision du format de l'IMIC** : Le format actuel de l'e-IMIC a été revu, en tenant compte de la facilité d'utilisation numérique et de la protection des données dans le cadre du RGPD, et il est prévu d'intégrer ces considérations dans les conceptions futures.
- **Orientations futures** : Le groupe continue de rechercher des solutions financièrement viables pour l'échange de données en RC auto en ligne et prévoit de réexaminer la décision de geler le projet avec EUCARIS.

Le groupe de travail e-IMIC reste déterminé à relever les défis de la numérisation et à faire progresser la modernisation du système de la carte verte, tout en maintenant une étroite collaboration avec les organismes internationaux et les parties prenantes.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES VÉHICULES CONNECTÉS ET AUTONOMES

Le groupe de travail sur les véhicules connectés et autonomes, dirigé par le président Nick Robbins (UK), a été créé pour explorer les implications des technologies des véhicules connectés et autonomes sur le Conseil des Bureaux (COB) et ses membres, en mettant l'accent sur les aspects juridiques, techniques et stratégiques.

Principales réalisations :

1. Analyse juridique : Le groupe a examiné la directive européenne Directive 2010/40/EU, sur les ITS et a identifié le potentiel d'intégration des données d'assurance dans les systèmes ITS, en dépit d'une pertinence limitée pour les VAC.

2. Engagement des parties prenantes : Des collaborations avec la Commission européenne et l'ONU ont été entamées, axées sur l'applicabilité de la directive sur l'assurance automobile aux VCA et aux cyber-risques qui y sont associés. Le groupe a également analysé le régime européen de responsabilité du fait des produits et son impact sur les VCA.

3. Partage des connaissances : Le groupe a organisé plusieurs événements et conférences pour partager des informations sur les risques et les opportunités liés aux véhicules autonomes, avec des contributions d'experts d'organisations telles que Thales et Adastec, et d'experts universitaires.

4. Expertise technique : Les membres ont participé à des conférences et à des consultations internationales, apportant leur contribution aux

réglementations relatives aux véhicules électriques, telles que le règlement 157 des Nations unies sur les systèmes automatisés de maintien de la trajectoire (ALKS).

5. Collaboration externe : Le groupe a fait appel à des experts et à des organisations externes, notamment Insurance Europe et EPB (All), pour recueillir des points de vue divers sur l'impact des VAC.

6. Rapport d'impact : Le groupe prépare un rapport détaillé sur l'impact potentiel des VAC sur le COB et ses membres, dont la version finale est attendue avant la réunion du Supervisory Board en septembre 2025.

Activités futures :

- Poursuite des recherches sur l'intégration des données d'assurance dans les systèmes ITS.
- Poursuite de l'engagement auprès des organismes internationaux et des parties prenantes.
- Organisation de démonstrations de la technologie VAC et participation à des conférences pertinentes.
- Achèvement du rapport d'impact sur les VAC.

Le groupe de travail reconnaît les défis posés par les technologies VAC mais reste déterminé à explorer les risques et les opportunités. Ses efforts continus visent à garantir que le COB et ses membres sont bien préparés à l'évolution du paysage des véhicules connectés et autonomes.

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ASSURANCE FRONTIÈRE

Le groupe de travail sur l'assurance frontière, présidé par Janne Jumppanen (FI), s'est concentré sur les complexités et les aspects réglementaires du système d'assurance frontière dans le cadre de la carte verte.

Activités et décisions clés :

1. Coexistence de la carte verte et de l'assurance frontière : Le groupe a examiné la relation entre les cartes vertes et les certificats d'assurance frontière. Il a été souligné qu'en cas de double couverture, l'assurance frontière est prioritaire. Ce principe, inscrit dans le règlement général, a été réaffirmé par le Internal Regulation Committee.

2. Garanties et infrastructure : Les discussions ont porté sur la question de savoir si l'assurance frontière bénéficie de la même infrastructure et des mêmes garanties que le système carte verte. Bien que certains membres se soient opposés à l'application des mêmes garanties, aucun consensus n'a été atteint. La question a été renvoyée aux groupes régionaux pour un examen plus approfondi.

3. Questionnaire et prise de position : Un questionnaire a été distribué aux membres afin de prendre en compte les différents points de vue et de

recueillir des informations actualisées. Les résultats ont alimenté les discussions sur l'applicabilité du système et les ajustements potentiels.

4. Contexte historique et situation actuelle : Le groupe a passé en revue les accords historiques, y compris l'accord CEA-COB de 1996, qui permettait aux cartes vertes de fonctionner comme une assurance frontière sous certaines conditions. Ces décisions historiques restent en vigueur et guident les pratiques actuelles dans l'EEE et en Suisse.

5. Délibérations du Monitoring Committee : Le Conseil de surveillance a opté pour le maintien des règles existantes concernant les garanties de l'assurance frontière, décidant de traiter les questions au cas par cas au fur et à mesure qu'elles se présentent.

Perspectives d'avenir :

Le mandat du groupe de travail a été prolongé jusqu'en juin 2026 et se concentre sur l'élaboration d'un nouveau Compendium sur l'assurance frontière. L'objectif est d'aligner les réglementations nationales divergentes et de garantir une application cohérente dans les États membres.

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'INSOLVABILITÉ (IWG)

Le groupe de travail sur l'insolvabilité (IWG), présidé par Mihai Necrelescu (RO), a marqué l'achèvement de son mandat de mise en oeuvre et de facilitation de la signature des accords sur l'insolvabilité des Fonds de garantie. Ces accords sont essentiels pour garantir la protection des visiteurs en cas d'insolvabilité d'un assureur au sein de l'UE et des pays de l'EEE.

Activités et résultats clés :

1. Mise en œuvre des accords sur l'insolvabilité :

Les accords sont officiellement entrés en vigueur le 10 juillet 2024, après la signature du Luxembourg. Ils sont désormais pleinement applicables dans tous les États membres de l'UE pour toute insolvabilité survenant à compter du 23 décembre 2023, des mesures transitoires spécifiques ayant été prises avec succès en Pologne, en Irlande et en Lettonie.

2. Participation des pays de l'AELE et de l'EEE :

Les efforts se sont poursuivis pour inclure l'Islande,

le Liechtenstein et la Norvège, le Liechtenstein mettant en œuvre les dispositions nécessaires à compter du 1^{er} janvier 2025. Toutefois, des retards persistent en raison des exigences procédurales liées à l'intégration de la directive dans l'accord EEE.

3. Avenants aux accords précédents : L'IWG a facilité la signature d'addenda aux accords de 1995 et de 2008, garantissant qu'ils restent applicables aux insolvabilités antérieures au 23 décembre 2023. Cet effort a bénéficié d'une large participation, bien que les entités du Liechtenstein n'aient pas encore signé.

4. Conclusion des activités : Le mandat de l'IWG a été considéré comme rempli à compter du 26 mars 2025, le Monitoring Committee ayant conclu que les tâches en cours pouvaient être gérées par le secrétariat. Des dispositions ont été prises pour réactiver le groupe en cas de besoin.

COMPENSATION BODIES AND GUARANTEE FUNDS COMMITTEE

Le Compensation Body & Guarantee Fund Committee, présidé par Cecilia Fabiansson Huss (S), s'est concentré sur plusieurs domaines clés relatifs à la législation européenne et à la protection des visiteurs, en abordant les questions actuelles et émergentes dans le cadre des directives sur l'assurance automobile.

Activités et décisions clés :

1. Utilisation des applications informatiques :

Le comité a examiné l'utilisation des applications informatiques liées aux clauses 3.1.2 et 7.1 de l'accord de 2002. Malgré une baisse de l'utilisation, les applications restent actives et entraînent des coûts de maintenance minimes,

2. Interprétation de l'article 5 de la 6^{ème} directive automobile : de multiples analyses ont été menées sur l'interprétation de l'article 5 de la directive sur l'assurance automobile (MID) et son interaction avec l'article 11.2 du règlement général. Le comité a décidé de maintenir le statu quo en raison du moratoire actuel sur les modifications du Règlement général et de l'attente de la mise en œuvre de la sixième directive dans certains États membres.

3. Désignation du représentant chargé des réclamations :

Il a été réaffirmé que le représentant chargé des réclamations est celui qui est actif au moment de la présentation de la réclamation, conformément aux décisions

antérieures et à l'avis du comité des centres d'information.

4. Définition du véhicule : Le comité a lancé des mises à jour du recueil commun afin de refléter les changements de définition des véhicules dans le cadre de la nouvelle directive auto, avec un processus d'enquête automatisé qui devrait être mis en place en 2025.

5. Légitimité passive des fonds de garantie : Le comité a discuté de cas de fonds de garanties poursuivis en justice dans des juridictions étrangères, en partageant leurs expériences et les développements en cours pour traiter cette question.

6. Amendements relatifs à l'insolvabilité : Des amendements au Commentaires de l'accord de 2002 ont été préparés pour refléter l'état actuel des accords d'insolvabilité, avec effet au 1^{er} juillet 2025.

Tâches et activités futures (2025-2026) :

- La légitimité passive des fonds de garantie.
- Lutte contre la non-assurance automobile.
- Explorer la subsidiarité dans l'indemnisation par les fonds de garantie.
- Interprétation de l'article 5 MID.
- Mise à jour des définitions de la notion de véhicules conformément à l'article 2 de la directive MID.

SUPERVISORY BOARD

Outre l'ensemble des points visés par les organes mentionnés plus avant, le Supervisory Board a également traité les points saillants suivants :

Décisions organisationnelles et stratégiques : Le Supervisory Board a confirmé les conclusions du Strategy Day. Les discussions ont porté sur la clarification des rôles au sein du COB, le renforcement des capacités de leadership et l'amélioration de la communication interne.

Outils et soutien régional : une décision est en attente concernant le développement d'outils destinés à soutenir les groupes régionaux, en fonction des résultats de l'étude actuellement lancée.

Protocole d'accord avec l'EIOPA : un projet de protocole d'accord visant à officialiser la coopération avec l'EIOPA est en cours de discussion, avec la contribution du Monitoring Committee et du Secrétariat.

Gestion des risques : une approche globale de la gestion des risques, comprenant la création d'un comité consultatif sur les risques, est en cours

d'élaboration. Elle vise à améliorer la gouvernance et les processus décisionnels du COB.

Questions techniques et relatives à l'adhésion : Diverses questions techniques, de nature confidentielle, ainsi que la question des sanctions à l'encontre des membres, ont été traitées. La révision éventuelle de l'article 7.3 du règlement intérieur concernant la délivrance de la carte verte est à l'étude.

Groupes de travail et comités : Le groupe de travail sur la fraude a mis au point des alertes pour les demandes en double, qui se sont révélées efficaces lors des tests.

Numérisation et projets informatiques : Les efforts de digitalisation des processus de gestion du COB se poursuivent, avec des discussions sur le développement d'une application mobile et l'exploration d'une coopération avec l'UNECE.

Initiatives de communication : Le groupe de travail sur la communication a rendu compte de l'avancement des projets en cours, notamment la campagne sur la Charte des droits des victimes et le développement du nouveau site web.

5.2 IETL

Le Think tank s'est principalement attelé en 2024 à la création de Country Digests, en droit : anglais, irlandais, allemand, italien, hollandais, roumain français. Ces données en droit comparé seront disponibles pour les membres sur le site de l'Institut courant 2025.

Le BCF, membre fondateur de l'institut basé au Luxembourg, participe à l'organisation des journées européennes du droit de la circulation. Le BCF est également membre du Conseil d'Administration et du Think Tank.

IETL
INSTITUTE FOR EUROPEAN
TRAFFIC LAW



LES PROCHAINES JOURNÉES SE DÉROULERONT À BUCAREST LES 2 ET 3 OCTOBRE 2025

L'Institut présidé par le Professeur Ansgar Staudinger continue de rencontrer un vif succès lors de ses Journées européennes du droit de la circulation. Un Séminaire online est désormais également organisé en avril/mai de chaque année.



LIENS AVEC LE **6** MARCHÉ FRANÇAIS

Le BCF s'attache également à maintenir des liens étroits avec ses membres impliqués dans la gestion des sinistres internationaux. À ce titre :

- Il préside la CCI ou Commission de la Circulation Internationale, commission composée des principaux assureurs du marché, du Fonds de garantie des assurances obligatoires et de représentants de FA,
- Il anime également la réunion annuelle en présence des cabinets régleurs.

LA COMMISSION DE LA CIRCULATION INTERNATIONALE

La CCI, qui réunit des représentants des sinistres internationaux des principaux acteurs du marché, est un lieu d'échange d'informations et de concertation sur tous les sujets concernant la circulation internationale.

Le BCF échange avec la CCI sur les points discutés au Conseil des Bureaux ; la participation du Fonds de garantie permet également d'aborder les questions soulevées au Compensation Bodies - Guarantee Funds Committee.

La CCI permet également d'informer directement des dispositions nationales, internationales et de leur interprétation.

En 2024, la CCI s'est réunie les 10 janvier, 15 mai et 13 novembre.

Les thèmes évoqués consistent en des échanges sur l'actualité des travaux effectués dans le cadre du Conseil des Bureaux, les procédures d'escalade et de conciliation, la mise en place d'un benchmark sur les correspondants internationaux, l'analyse de la jurisprudence française et étrangère portant sur la matière des sinistres internationaux, les sujets portés par le FGAO, etc.

À noter également l'intervention de William DJAOUN, Délégué général de l'AREDOC sur l'actualité du corporel en France.

La CCI est l'endroit privilégié d'échanges entre professionnels des sinistres internationaux. Son existence est unique dans le système carte verte.

LES CABINETS DE GESTION

Les correspondants gèrent la plupart des sinistres causés par des étrangers en France. Parmi les correspondants, les cabinets régleurs disposent de nombreux mandats.

Cette année, une seule réunion s'est tenue en plénière.



APPEL EN GARANTIE

Recours effectué par le Bureau Gestionnaire dans le cadre du Règlement Général auprès du Bureau Garant lorsque l'une des compagnies membres de ce dernier n'a pas procédé au remboursement du Bureau Gestionnaire ou de l'un de ses membres dans les délais prévus par le Règlement Général. Le Bureau Garant dispose d'un délai d'un mois pour faire régler son membre ou prendre en charge la demande de remboursement.

BUREAU ÉMETTEUR

Bureau d'origine du véhicule et/ou de la carte verte mis en cause dans le cadre d'un sinistre à l'étranger.

BUREAU GESTIONNAIRE

Bureau qui gère ou fait gérer le sinistre, causé par un tiers étranger, survenu sur son territoire.

DOSSIER E

Dossier dit « Émetteur » - Sinistre à l'étranger dont le véhicule français est responsable.

DOSSIER G

Dossier dit « Gestionnaire » - Sinistre en France mettant un véhicule étranger en cause.

DOSSIER CC

Dossier dit « Circuit Court » - Dossier G dont l'assureur étranger et son correspondant en France sont identifiables dès la saisine de la compagnie recours.

IR

« Internal Regulations » (Règlement Général).

OGC

« Online Guarantee Call » - voir appel en garantie.

OI

Organisme d'information (4D) ; pour la France, l'AGIRA assume cette fonction.

OID

Organisme d'indemnisation (4D) ; pour la France, le FGAO assume cette fonction.

OWI

Outil d'IA utilisé par le pôle indexation pour analyser et trier automatiquement les emails entrants.



BUREAU CENTRAL FRANÇAIS
DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES
CONTRE LES ACCIDENTS D'AUTOMOBILES

26, Bd Haussmann

75 331 PARIS CEDEX 09

Tél : +33 (0)1 53 21 50 80

E-mail : bcf.courrier@bcf.asso.fr

Site Internet : www.bcf.asso.fr